

On ne tiendra compte d'autres espèces ou d'une mortalité moindre que si, respectivement, le nombre d'oiseaux morts est inquiétant ou si plusieurs animaux malades sont observés en même temps.

Les particuliers (promeneurs) sont invités à se conformer strictement à ces consignes s'ils découvrent des oiseaux morts. Si les critères sont respectés, ils doivent notifier cette mortalité via la ligne influenza (0800/99.777).

Veillez à ne jamais manipuler les cadavres !